

AVIS

Élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST)

placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du GERS

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 **fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale, notamment** les élections pour le renouvellement des représentants du personnel qui siègent au Comité Social Territorial de la fonction publique territoriale, au 10 décembre 2026.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du GERS vous informe :

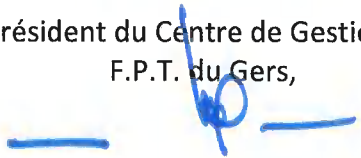
Qu'en application des dispositions de l'article R211-33 du CGFP, **la liste électorale** dressée pour élire les représentants du personnel appelés à siéger au Comité Social Territorial **peut être consultée** au siège et sur le site <https://cdg32.fr/> du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du GERS

Qu'en application des dispositions de l'article R211-34 du CGFP, **les demandes d'inscription ou les réclamations contre les inscriptions ou omissions devront être formulées par écrit auprès de l'autorité territoriale au plus tard le cinquantième jour précédant la date du scrutin soit au plus tard le mercredi 14 octobre 2026 à minuit.**

La liste électorale suscitée a été arrêtée ce jour.

A Auch, le 24/09/26

Le Président du Centre de Gestion de la
F.P.T. du Gers,



Didier DUPRONT